

Flash presse, 12 mars 2024

Rapport de la Cour des comptes

L'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique remise en question ?

La Cour des comptes a publié ce matin son [rapport public annuel 2024](#) consacré à « l'action publique en faveur de l'adaptation au changement climatique » au sein duquel elle alerte le gouvernement sur l'ampleur des progrès à réaliser en termes d'adaptation des logements au changement climatique.

Dans son rapport, la Cour des comptes souligne que le **parc résidentiel est « très largement inadapté » aux risques liés au changement climatique et appelle à une « adaptation des logements »**, notamment pour limiter les risques liés à « l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des pics de chaleur ». Le rapport fait alors référence à une [étude de l'INSEE](#) selon laquelle 80% de la population vit dans un territoire qui sera exposé, sur les trente prochaines années, à entre 16 et 29 journées anormalement chaudes lors des mois de juin, juillet et août.

Les auteurs du rapport estiment que MaPrimeRenov' « **ne répond que partiellement au risque de pics de chaleur** » puisque les travaux ainsi soutenus n'ont que rarement permis d'adapter les logements au réchauffement à venir. Les travaux de ventilation et d'isolation, qui contribuent au confort d'été, ne représentant que le quart des dossiers déposés (les trois quarts restants concernant le changement de mode de chauffage).

Or, les magistrats craignent qu'à défaut d'une adaptation des logements, le recours à la climatisation soit massif, une solution énergivore qui accentue le réchauffement climatique. C'est pourquoi, la Cour des comptes invite le gouvernement à « **confirmer l'intégration des procédés de protection solaire aux périmètres des travaux éligibles aux dispositifs de soutien à la rénovation énergétique des logements** ».

Le Groupement Actibaie, syndicat professionnel du Bâtiment affilié à la FFB partage le constat fait par la Cour des comptes « **Ce rapport met en évidence la nécessité d'aller plus loin et de le faire rapidement. Il souligne l'utilité des protections solaires face au réchauffement climatique, sujet**

que nous portons depuis de nombreuses années. Il est urgent de favoriser le recours à ces solutions pour protéger efficacement les Français de la chaleur et ainsi limiter le recours croissant à la climatisation », estime Hervé LAMY, délégué général du Groupement Actibaie.

« Les stores et volets restent les produits d'occultation qui permettent de réduire le plus efficacement la température intérieure dans les bâtiments en période estivale. Selon le type de protection solaire utilisée, il est possible de réduire la température intérieure de 2°C à 5°C et ce quelle que soit la zone géographique. » conclut Hervé LAMY.

À propos du Groupement Actibaie

Affilié à la Fédération Française du Bâtiment, le Groupement Actibaie est le syndicat professionnel qui réunit l'ensemble des métiers des portes, portails, volets et stores. Il regroupe à la fois les fabricants industriels, les assembleurs et les entrepreneurs installateurs et compte 2 600 adhérents, soit 40 000 salariés pour 3,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Le syndicat représente ainsi 80 % des produits industriels mis sur le marché dans le secteur. Les priorités de développement du Groupement Actibaie se centrent sur : la sécurité, l'accessibilité, la maintenance, les économies d'énergie, la normalisation et la formation.

www.groupement-actibaie.org